

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Avril 2018

62x18

CONVENTION DE PARTENARIAT : VILLE DES PENNES MIRABEAU - ASSOCIATION « PENTATHLON PENNOIS »

L'association Pentathlon Pennois représentée par Monsieur Jean Luc Dejardin – 173 parc des Amandiers 13170 les Pennes Mirabeau – Siret : 42976629800021 – Organise le 2 juin 2018 le championnat de France de triathlon aux Pennes Mirabeau.

Pour ce faire, la Ville qui soutient les événements sportifs, a proposé un travail de collaboration avec l'association Pentathlon Pennois.

En conséquence il convient d'établir une convention (voir ci-jointe) liant ladite association avec la ville des Pennes Mirabeau.

Vu l'avis favorable de la commission Promotion de la Ville

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance de la convention (ci-annexée) :

- APPROUVE le contenu de la convention
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer celle-ci
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 27 Avril 2018
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA

**CONVENTION DE PARTENARIAT
VILLE DES PENNES MIRABEAU/association PENTATHLON PENNOIS ORGANISATRICE
DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TRIATHLON**

ENTRE

La ville des Pennes Mirabeau, représentée par Monique Slissa, agissant en qualité de Maire, dûment mandaté par délibération du Conseil Municipal en date du

ET

Le Pentathlon Pennois, représenté par son Président Monsieur Jean Luc Dejardin

EXPOSE DES MOTIFS:

Suite à la demande émanant de l'association Pentathlon Pennois d'organiser le championnat de France de triathlon sur la commune des Pennes Mirabeau, la Ville conformément à sa politique, propose de prêter son concours technique tel que détaillé dans la présente convention à l'association Pentathlon Pennois.

En vue de permettre l'organisation du championnat de France de triathlon qui se déroulera le 2 juin 2018.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

1- LES OBLIGATIONS DE LA VILLE

- La Ville met gracieusement à disposition de l'association Pentathlon Pennois la salle Tino ROSSI le 2 juin 2018.

2- LES OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

- L'association s'engage à valoriser les aides de la Ville des Pennes-Mirabeau et les moyens mis à disposition dans toute demande de subvention. (Occupation du domaine public, mise à disposition de personnel, interventions techniques de personnel de la collectivité, prêt de matériel, mise à disposition de salles ou bâtiment à titre gratuit et précaire).

- L'association s'engage à assurer la sécurité des spectateurs tiers ou acteurs de la manifestation sur les lieux mis à sa disposition.

- L'association devra fournir à la Ville une attestation d'assurance souscrite auprès d'une compagnie notoirement solvable justifiant la couverture de sa responsabilité civile et tous les risques liés à la manifestation et prévoyant le remboursement des dégâts éventuels causés aux équipements publics prêtés ainsi que le remboursement en cas de vol ou perte de matériel.

- L'association confirme qu'elle connaît la salle Tino ROSSI mise à sa disposition et est compatible avec les activités qu'elle souhaite pratiquer.

- L'association s'engage à restituer les équipements dans l'état où ils lui ont été remis et à respecter la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité qui leur est propre.

- L'association devra s'assurer que les prestataires de service concourant au bon déroulement de la manifestation sont assurés et répondent à la réglementation en vigueur pour ce type de manifestation.

- L'association devra respecter scrupuleusement les réglementations en matière de débits de boissons et obtenir toutes les autorisations préalables à ce type d'activités.

Le présent document de partenariat passé entre la Ville et l'association a pour seule fonction de déterminer les conditions matérielles et de sécurité de la manifestation.

La Ville se dégage de toute responsabilité concernant les éventuels problèmes liés à la manifestation, ces derniers seraient imputables au seul organisateur responsable.

Fait aux Pennes Mirabeau, le

Pour la Ville des Pennes-Mirabeau

Le Maire

Madame Monique Slissa

ou son représentant

Adjoint à la promotion de la Ville

Monsieur André Balzano

Pour l'association Pentathlon Pennois

Le Président

Monsieur Jean Luc Dejardin